

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret du 13 février 2008 portant reconnaissance d'une association comme établissement d'utilité publique

NOR : IOCA0768219D

Par décret en date du 13 février 2008 :

- est reconnue comme établissement d'utilité publique l'association dite « Association nationale des amis des ânes (ADADA) », dont le siège est à Ambert (Puy-de-Dôme) ;
- sont approuvés les statuts (1) de cette association.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.